



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E98138

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2023

ÉDITÉ LE 18/07/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 68 520

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 790 169 809 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4409229

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 160874950005

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 160874950005

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : STEVENIN PLOMBERIE CHAUFFAGE

5 RUE DU PONT
51170 FAVEROLLES ET COEMY

Téléphone : 03 26 97 44 98

Fax : 03 26 97 45 34

Portable :

Site Internet :

E-mail : claudesteve51@orange.fr

Responsabilité légale :

STEVENIN SYLVAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/10/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	07/10/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/10/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	06/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.